**BORDEAUX**

**KIT BUDJET ASSOCIATION SPORTIVE**

**CONSEIL D’ADMINISTRATION**

**1.Ouvrir une ligne budgétaire dans le budget de l’EPLE au conseil d’administration (dans le chapitre « vie de l’élève »)**

Inciter les EPLE à soutenir leur association, y compris financière.

Texte de référence à la circulaire 96 249 du 25 octobre 1996 :

*« L’EPLE peut décider de subventionner l’association. En ce cas, l’association sportive doit obligatoirement remettre, à l’issu de l’exercice au chef d’établissement, président du conseil d’administration, un rapport moral et financier. »*

1. **Voter une subvention à l’AS en CA**

Référence circulaire 2002 130 du 25 avril 2002 :

*« Le conseil d’administration peut ainsi voter une subvention pour le fonctionnement de l’association. »*

Accord et vote au CA comme toutes autres subventions.

**FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES**

1. Subventions municipales, communauté des communes
2. Faire une demande par courrier ***(exemple de lettre dans le KIT sur le site)***

***+*** Demande de formulaire à remplir en tenant compte des délais

1. Faire une demande CNDS
2. Subventions association parents d’élèves
3. Subventions association FSE (collèges)
4. Subventions association maison des lycéens (Lycées et LP)

**Appel aux dons à une association reconnue d’utilité publique**

1. Demander des numéros Siren et Siret comme association subventionnée :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R2628>

2.Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Télécharger le formulaire Cerfa n°11580\*03 : celui-ci permet aux associations et organismes d'intérêt général bénéficiaires de dons ou de cotisations de délivrer une attestation au donateur ou à l'adhérent, afin qu'il bénéficie d'une réduction d'impôt. Il permet aussi de justifier des sommes correspondant à une renonciation par un bénévole au remboursement de ses frais.

Pour les dons en nature, il faut indiquer leur évaluation en numéraire.

Notes : la somme demandée ne représente jamais 100% du budget.

Eléments nécessaires à la demande : Statuts de l’AS, rapport d’activité et financier, budget prévisionnel du projet (obligatoirement à léquilibre), numéro SIRET, RIB …

***Si votre AS crie famine il y a la possibilité de faire une demande au Fonds national de solidarité UNSS par l’intermédiaire du service départemental. Si cela peut aider permettre de sortir d’une « crise », il faut trouver des solutions financières pérènes (voir plus haut). C’est pourquoi, pour le SNEP-FSU, ce fonds de solidarité n’est pas une solution (il faut le doublement de la subvention du MEN!)***

***Informer le Service régional et le service départemental de vos difficultés.***